|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| WIPO/ACE/9/24  |
| ORIGINAL : chinois |
| DATE : 12 février 2014  |

Comité consultatif sur l’application des droits

Neuvième session

Genève, 3 – 5 mars 2014

Pratiques en matière de protection de la propriété intellectuelle du groupe Alibaba dans le cadre de son modèle commercial fondé sur la plate‑forme Internet

*Document établi par M. Ni Liang, directeur principal du département sécurité du groupe Alibaba (Chine)[[1]](#footnote-2)\**

# 1. Profil du groupe

1. Le groupe Alibaba a été fondé en 1999 par une équipe de 18 membres dirigée par M. Jack Ma, pionnier du commerce en ligne en Chine. L’objectif de M. Ma était de faire en sorte que l’Internet soit un réseau accessible, fiable et dont tout le monde puisse tirer parti. Le groupe Alibaba, qui est détenu par des intérêts privés, emploie plus de 20 000 personnes à travers le monde et compte plus de 70 bureaux en grande Chine, aux États‑Unis d’Amérique, en Inde, au Royaume‑Uni et à Singapour.
2. Le groupe Alibaba gère diverses activités sur l’Internet dans le but de permettre à tout un chacun d’acheter ou de vendre facilement des produits dans le monde entier. Depuis sa fondation, le groupe a créé des entreprises florissantes dans le commerce électronique de biens de consommation, le paiement en ligne, le commerce interentreprises (B2B) et l’informatique en nuage. Ces dernières années, il a élargi la palette de ses activités à de nouveaux domaines tels que les applications mobiles, les systèmes d’exploitation mobiles et la télévision par Internet. Le groupe s’attache à favoriser un écosystème de commerce électronique fondé sur l’ouverture et la collaboration, prospère, et qui profite aux consommateurs, aux commerçants et à l’économie dans son ensemble.
3. Le groupe Alibaba a pour mission de faciliter les échanges commerciaux à travers le monde. Il a également pour ambition de devenir la plate‑forme de premier choix pour le partage des informations, d’être l’une des entreprises où les employés sont les plus heureux, et d’exister au moins 102 ans (sur trois siècles). Enfin, le groupe Alibaba a pour objectif de créer un écosystème du commerce électronique, de servir 10 millions de petites et moyennes entreprises (PME), de créer 100 millions d’emplois, et de servir un milliard d’utilisateurs à travers le monde.
4. En 2003, soit quatre ans après sa fondation, le groupe Alibaba annonçait un chiffre d’affaires quotidien de 1 million de yuans. En 2004, il dégageait 100 millions de yuans de bénéfice par jour. En 2012, il déboursait chaque jour 10 millions de yuans sous forme de taxes. En 2012 également, le montant total des transactions réalisées par Taobao.com et Tmall.com, tous deux gérés par le groupe Alibaba, s’élevait à 1 milliard de yuans. En 2013, le montant des taxes payées quotidiennement par le groupe Alibaba dépassait les 20 millions de yuans. Selon un rapport publié récemment par AliResearch et la faculté des sciences sociales de l’Université de Tsinghua, quelque 12 millions d’emplois auraient été créés directement ou indirectement grâce aux activités de commerce électronique de détail du groupe Alibaba.

# 2. La protection de la propriété intellectuelle en général

1. Le groupe Alibaba s’intéresse depuis sa fondation à la question de la protection de la propriété intellectuelle. Au travers de différentes expériences et initiatives, le groupe Alibaba a su progressivement mettre en place un système de protection de la propriété intellectuelle multifonctions, offrant notamment des solutions dans le domaine du traitement des plaintes, de la gestion proactive, de la collaboration avec le gouvernement, de la coopération en matière de marques et de la sensibilisation. Actuellement, le groupe consacre chaque année plus de 100 millions de yuans à la lutte contre les produits de qualité inférieure ou contrefaisants. Il a su constituer une équipe de 5000 professionnels spécialisés dans la protection de la propriété intellectuelle, composée de personnes issues de départements concernés et de volontaires en ligne. L’année dernière, le groupe Alibaba a supprimé plus de 100 millions d’hyperliens renvoyant à des produits suspectés de porter atteinte à des droits de propriété intellectuelle.
2. La protection de la propriété intellectuelle est un défi mondial. Figurant parmi les principales sociétés de commerce électronique fondées sur une plate‑forme, le groupe Alibaba joue un rôle de partenaire dans la protection de la propriété intellectuelle en aidant les gouvernements et les titulaires de droits à faire respecter la loi. Il s’efforce de surmonter les différences entre les législations et les coutumes des pays en matière de propriété intellectuelle et de trouver un moyen de protection qui réponde aux besoins de l’environnement Internet et au sujet duquel il peut y avoir consensus.

# 3. Mesures et outils spécifiques

## A. Créer un système en ligne de protection de la propriété intellectuelle et d’enregistrement des plaintes

1. Plus les pays et l’industrie s’intéressent à la question de la protection de la propriété intellectuelle, et plus nos plates‑formes de commerce électronique tierces reçoivent de plaintes et de notifications diverses. Il est donc urgent de traiter ces plaintes provenant du monde entier afin de pouvoir examiner rapidement et efficacement, dans le cadre d’une procédure à la fois équitable et transparente, celles qui sont fondées. C’est pourquoi le groupe Alibaba a mis en place un certain nombre de mécanismes de protection de la propriété intellectuelle qui offrent aux plaignants et aux défendeurs une solution ouverte, transparente et rapide de règlement des différends.

### Ali IP Platform (IPP)

1. Dès 2008, le groupe Alibaba a mis en place une plate‑forme complète d’enregistrement des plaintes et, en 2013, il a créé la Ali IP Platform (IPP). L’objectif de cette plate‑forme est de mettre en place un mécanisme de coopération avec les titulaires de droits à travers le monde et de créer des passerelles entre ces derniers et les différents sites Web du groupe Alibaba. Actuellement, cette plate‑forme couvre la plate‑forme d’enregistrement des plaintes de Taobao.com. Elle sera reliée aux fonctionnalités d’enregistrement des plaintes des sites Web de commerce interentreprises. Les titulaires de droits disposeront ainsi d’un centre multiservice.
2. Cette plate‑forme a été bien accueillie par les titulaires de droits à travers le monde. En 2013, la plate‑forme de Taobao.com comptait à elle seule 36 000 titulaires de droits enregistrés.

## B) Élaboration de manuels d’utilisation adéquats pour les plates‑formes

1. Outre le respect des exigences juridiques liées à leur fonctionnement, les plates‑formes de commerce en ligne du groupe Alibaba, telles que Alibaba.com, Taobao.com et Tmall.com, ont élaboré une série de règles qui contribuent à limiter le nombre d’atteintes aux droits de propriété intellectuelle.
2. Parmi les mesures prises, Taobao.com a adopté un système de pénalités pour les membres enregistrés, semblable à celui utilisé pour le permis de conduire. Chaque membre enregistré dispose d’un certain nombre de points par année civile. S’il s’avère qu’il vend des produits contrefaisants ou qu’il porte atteinte à des droits de propriété intellectuelle, il perd un certain nombre de points en fonction de la gravité de l’acte. Lorsqu’il a perdu tous ses points, le membre est exclu de la plate‑forme. En 2013, un nouveau principe, intitulé “quatre infractions valent exclusion”, fondé sur le système de pénalités, a été adopté dans le but de durcir la répression contre les récidivistes.
3. Pour Tmall.com, c’est un système de dépôt de garantie qui a été adopté. Afin d’inciter les commerçants à prendre part aux efforts de protection de la propriété intellectuelle, ceux‑ci doivent verser un dépôt de garantie avant d’ouvrir un nouveau commerce. S’il s’avère qu’ils vendent des produits contrefaisants, les commerçants se voient infliger une lourde peine, à savoir la fermeture du commerce et la confiscation du dépôt de garantie.

## C) Contrôle de l’accès au marché pour certaines industries

1. Un mécanisme d’accès au marché vendeur a été mis en place, exigeant des vendeurs de certaines catégories de produits l’obtention d’une certification. Actuellement, un grand nombre de catégories sur Taobao.com sont soumises à de telles restrictions d’accès. On peut citer notamment les accessoires sexuels, les livres, les revues et les journaux, la musique, les films et les produits télévisuels et audiovisuels, les services liés aux assurances, les loteries et les voyages Taobao.
2. Par exemple, les vendeurs de livres et de produits audiovisuels doivent détenir une « licence pour le commerce de publications », ainsi qu’une « licence pourexercer en tant qu’entreprise individuelle », délivrées par les autorités chinoises, avant de pouvoir publier des informations sur des produits relevant de ces catégories.

## D) Mesures proactives de lutte contre la contrefaçon

### Création d’un mécanisme d’“acheteur mystère”

1. En 2011, Taobao.com a officiellement créé un mécanisme d’“acheteur mystère” pour prélever des échantillons destinés à être examinés par des organismes tiers de contrôle de qualité ou par les propriétaires de marques concernés. S’il s’avère que les produits contrôlés sont de qualité inférieure ou qu’ils sont contrefaisants, Taobao inflige des sanctions conformément aux règles d’utilisation de son site Web. Si l’affaire est grave, elle est directement renvoyée aux organismes chargés de faire appliquer la loi.
2. Ce mécanisme d’“acheteur mystère” est un système de contrôle préventif contre les atteintes aux droits. Taobao a fixé des règles rigoureuses à chaque étape du système, notamment en ce qui concerne l’identification du produit, les achats, la présentation des produits à des fins de contrôle, les sanctions et le retour d’information. Les échantillonnages aléatoires sont devenus un procédé courant dans la protection de la propriété intellectuelle et une opération de routine chez Taobao.com. Des techniques de légalisation reconnues par le gouvernement ont été mises en place dans ce système.

### Contrôle des produits manifestement contrefaisants ou pirates

1. On trouve différentes formes d’atteintes aux droits de propriété intellectuelle sur les sites Web de commerce en ligne fondés sur des plates‑formes. Pour les plus communes, notamment en ce qui concerne les produits manifestement contrefaisants, le groupe Alibaba, en tant qu’entreprise socialement responsable implantée sur l’Internet, prend des mesures de contrôle. En communiquant fréquemment avec les titulaires de droits, nous récoltons un certain nombre d’informations que nous mettons à jour régulièrement en collaboration avec ces derniers. Actuellement, le mécanisme de contrôle couvre les produits manifestement contrefaisants, les produits contenant des mots‑clés (p. ex., “Produit de type A” ou “1:1”) qui suggèrent l’existence de produits manifestement contrefaisants, et certains cas manifestes de commerce de produits contrefaisants. Dans les produits manifestement pirates, on trouve des DVD de films qui ne sont pas encore sortis au cinéma ou encore des dispositifs utilisés pour *craquer* des jeux.

## E) Travailler avec différents partenaires et adopter des approches multiples en ce qui concerne la coopération en matière de protection de la propriété intellectuelle

### Pouvoirs publics

1. Le 23 avril 2013, le groupe Alibaba a organisé une cérémonie à Hangzhou, à l’occasion de laquelle il a annoncé qu’il allait coopérer étroitement avec les organismes publics chargés de l’application de la loi, notamment l’Administration générale de la presse, de l’édition, de la radio, du film et de la télévision (GAPP), l’Administration générale pour la surveillance de la qualité, l’inspection et la quarantaine (AQSIQ), l’Office d’État de la propriété intellectuelle et l’Administration d’État pour l’industrie et le commerce, dans la lutte contre la contrefaçon et la protection des droits de propriété intellectuelle. En opérant un rapprochement entre les plates‑formes de commerce électronique et les organismes chargés de l’application de la loi, en étant présent à la fois en ligne et hors ligne, et en associant des mesures techniques utilisées en ligne à des mesures d’application de la loi utilisées hors ligne, le groupe espère venir à bout du phénomène de la contrefaçon, du piratage et d’autres atteintes aux droits de propriété intellectuelle et contribuer ainsi à créer une infrastructure commerciale nouvelle fondée sur l’honnêteté.
2. En outre, le groupe Alibaba travaille activement aux côtés du gouvernement dans le cadre de l’opération de lutte contre le piratage dénommée “Opération Jianwang (l’épée du Net) ”, l’opération de lutte contre la contrefaçon en ligne dite des “neuf ministères”, et d’autres campagnes consacrées spécialement à la protection de la propriété intellectuelle. En 2013, il a également travaillé avec le Ministère de la sécurité publique dans le cadre du lancement d’une série d’opérations spéciales de lutte contre le commerce hors ligne de produits contrefaisants.

### Propriétaires de marques

1. En 2013, Taobao.com et la marque internationale Louis Vuitton ont signé un mémorandum d’accord à Paris (France) portant sur la création d’un mécanisme de coopération pour la protection de la propriété intellectuelle. Les deux sociétés travailleront ensemble pour lutter contre les transactions en ligne de produits contrefaisants. Taobao.com se réunit régulièrement depuis 2010 avec Louis Vuitton et travaille avec cette dernière pour lutter contre la contrefaçon hors ligne.
2. À la fin de 2013, le groupe Alibaba avait collaboré avec 1060 marques aux fins de la protection de la propriété intellectuelle, y compris des marques nationales et des marques internationales.

### Associations professionnelles

1. En 2012, Taobao.com et la Motion Picture Association of America (MPAA) ont signé un mémorandum d’accord. En 2013, Taobao.com et la Coalition internationale de lutte contre la contrefaçon (IACC) ont aussi signé un mémorandum d’accord. Le groupe Alibaba œuvre à la promotion de la protection de la propriété intellectuelle en coopérant avec de grandes associations et organisations professionnelles.
2. En outre, le groupe Alibaba a des échanges réguliers et tient des consultations en coopération avec des associations œuvrant dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle dans certains secteurs, notamment le Comité de protection des marques et de la qualité (QBPC) inscrit auprès de l’Association chinoise d’entreprises à capitaux étrangers (CAEFI), une alliance pour la protection du droit d’auteur issue d’une coalition réunissant 15 éditeurs établis à Beijing, la Business Software Alliance (BSA) et l’American Apparel and Footwear Association (AAFA).

## F) Opération de lutte contre la contrefaçon hors ligne à la source

1. On sait que la contrefaçon, le piratage et les autres atteintes à la propriété intellectuelle constituent un enjeu sociétal. Les produits contrefaisants en ligne découlent des activités de contrefaçon dans le monde réel. Les plates‑formes de commerce en ligne sont un canal parmi d’autres pour le commerce de produits contrefaisants. Parallèlement, il a été démontré dans la pratique que tous les vendeurs de produits contrefaisants pouvaient être identifiés, car les transactions sont toutes enregistrées sur la plate‑forme de commerce en ligne. Cela signifie qu’il est plus facile d’identifier les sources de produits contrefaisants en ligne que hors ligne. Dans ce dernier cas, les produits sont vendus clandestinement ou largement diffusés, ce qui complique la localisation de la source. L’Internet offre par conséquent de meilleures conditions pour la protection de la propriété intellectuelle et la lutte contre la contrefaçon.
2. En 2013, le groupe Alibaba a travaillé aux côtés des organismes chargés de l’application du droit pénal en Chine dans le traitement de 77 affaires d’atteinte à des droits de propriété intellectuelle. Les autorités chinoises ont ainsi procédé à l’arrestation de membres de 51 groupes criminels impliqués dans le commerce de produits contrefaisants d’une valeur totale de 360 millions de yuans.

## G) Conseils éclairés en matière de protection de la propriété intellectuelle et création d’un système de protection du consommateur

### Éducation du public en matière de propriété intellectuelle

1. Le groupe Alibaba va publier chaque année un manuel sur la protection de la propriété intellectuelle, contenant une présentation du profil de l’entreprise, des solutions pour la protection des droits, une explication des règles, et des exemples de réussite. Toutes les informations importantes concernant la protection de la propriété intellectuelle seront réunies dans un seul ouvrage à l’attention des titulaires de droits et des vendeurs. Parallèlement, une formation en ligne ouverte à tous sur les notions de base en matière de protection de la propriété intellectuelle est organisée par l’intermédiaire de la Taobao University lorsque des vendeurs sont recrutés, ce qui constitue une nouvelle manière de dispenser des cours. Dans les régions où se concentrent les vendeurs en ligne, des activités de formation en matière de technologies de l’information seront proposées sur place, sur le thème de l’importance de la protection de la propriété intellectuelle.

### Encourager l’innovation est la meilleure méthode de protection de la propriété intellectuelle

1. Outre les mesures qu’il prend pour lutter contre les atteintes aux droits, le groupe Alibaba encourage également les PME à créer leurs propres marques et technologies et fournit une assistance à cet effet. Par exemple, Tmall a créé un espace particulier pour les marques “Tmall Original” (les marques “Tmall Original” sont des marques propriétaires populaires créées sur la base d’un modèle commercial en ligne).

### Reconversion des vendeurs et assistance technico‑juridique

1. Promouvoir la protection de la propriété intellectuelle au moyen de mesures concrètes et remettre les vendeurs de produits contrefaisants dans le droit chemin font également partie des priorités du groupe Alibaba en matière de protection de la propriété intellectuelle. La filière du commerce en ligne de produits contrefaisants est la suivante : les vendeurs achètent des produits auprès de revendeurs de produits contrefaisants; les vendeurs publient des informations sur le site Web; les consommateurs obtiennent des informations sur la plate‑forme ou au moyen d’un moteur de recherche; et vendeurs et acheteurs concluent un marché. Dans ce processus, si la source, qui est illégale, peut être transformée en une source légale, c’est alors toute la filière qui peut être assainie. En outre, depuis que nous avons mis en place une série de programmes de reconversion des vendeurs et un système combiné de pénalisation et de formation, dans lequel les auteurs d’atteintes aux droits reçoivent un avertissement et les récidivistes sont sanctionnés, 25% des vendeurs qui vendaient des produits contrefaisants n’en vendent plus.

### Protection des consommateurs

1. Prenons l’examen de Taobao.com. Taobao offre aux consommateurs un système de protection à plusieurs niveaux qui comprend un programme de protection des consommateurs, un programme de protection générale des consommateurs et un service de transaction sécurisée, Alipay. En 2011, Taobao.com a investi 200 millions de yuans dans le programme “Refunding First” (remboursement par Alibaba avant que l’affaire soit réglée). Cet investissement va améliorer l’expérience des consommateurs et contribuer à orienter l’ensemble de l’industrie vers un développement sain.

# 4. L’avenir – l’innovation conceptuelle

## A) Responsabilité civile des auteurs d’atteintes

1. Le système actuel de protection de la propriété intellectuelle en ligne mis au point par le groupe Alibaba a donné un certain nombre de résultats, notamment dans le cadre de la coopération avec le système judiciaire pénal pour poursuivre les revendeurs de produits contrefaisants, avec les autorités administratives pour réprimer les opérations illégales, et avec les titulaires de droits, en ligne, pour recenser les informations liées aux atteintes aux droits. Des innovations sont néanmoins nécessaires dans les systèmes de gestion pour que les différences en matière de protection de la propriété intellectuelle d’un pays à l’autre puissent être surmontées du point de vue d’une plate‑forme de commerce électronique tierce. Si l’on considère que l’objectif principal de la protection de la propriété intellectuelle est de protéger les titulaires de droits contre toute perte de revenu, alors une plus grande coopération avec les titulaires de droits et le fait d’imposer que la responsabilité civile des auteurs d’atteintes soit engagée constitueront une nouvelle mesure en faveur de la protection de la propriété intellectuelle.

## B) Contrôle et saisie des recettes provenant d’activités illégales liées à la contrefaçon

1. Le groupe Alibaba gère diverses activités sur l’Internet, dont un système de paiement en ligne. Alipay.com, filiale du groupe Alibaba, est la plate‑forme de paiement en ligne la plus populaire auprès des consommateurs chinois. Elle travaille avec de nombreuses institutions financières, y compris les banques nationales chinoises, les principales banques régionales, ainsi que Visa et MasterCard, afin de proposer des solutions de paiement aux consommateurs chinois et étrangers. Le fait de créer un mécanisme de protection de la propriété intellectuelle qui soit relié à ce système de paiement et qui permette de contrôler et d’intercepter les recettes provenant d’activités illégales, pendant et après la réalisation d’une transaction, sur la base de la découverte anticipée de l’atteinte, permettra de porter un coup fatal aux auteurs d’atteintes en agissant directement au cœur des transactions illégales.

# 5. Difficultés et enjeux liés à la protection de la propriété intellectuelle en ligne

1. Les produits et les transactions sur l’Internet sont à la fois complexes et extrêmement nombreux. En outre, même si les moyens engagés sur les plates‑formes commerciales sont de plus en plus sophistiqués, les auteurs d’atteintes parviennent néanmoins à modifier les termes et expressions révélateurs de contrefaçon pour les rendre plus difficilement identifiables. Sur le terrain, nous avons constaté que certains vendeurs de produits contrefaisants publiaient des informations contenant des mots dont l’orthographe avait été modifiée, voire un langage codé.
2. L’Internet étant un espace sans limites, la diffusion de l’information ne connaît pas de frontière. Actuellement, il n’existe toujours pas de mécanisme en ligne de protection de la propriété intellectuelle qui soit reconnu à l’échelle mondiale.
3. Les titulaires de droits, eux aussi, abusent de leurs droits. Certains d’entre eux se servent de la protection de la propriété intellectuelle comme prétexte pour protéger leurs réseaux commerciaux. En outre, protection de la propriété intellectuelle et contrôle des réseaux commerciaux sont étroitement liés.
4. Les titulaires de droits enregistrés localement rencontrent des difficultés lorsqu’ils revendiquent des droits dans d’autres pays.

[Fin du document]

1. \* Les points de vue exprimés dans le présent document sont ceux de l’auteur et ne reflètent pas nécessairement ceux du Secrétariat ou des États membres de l’OMPI. [↑](#footnote-ref-2)